

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 6 juin 2024

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL

MINI-CAMP A MALAFRETAZ

DU 29 JUILLET au 1^{er} AOUT 2024

20240028

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : DUPLAN Véronique donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à PERINELLE Patricia, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, VERDENET Clotilde donne pouvoir à BRIERE Matthieu.

Excusée : JULLIEN Valérie

Absent : PISTIL Raymond

Secrétaire de Séance : FAURE Sébastien

Date de convocation du Conseil : le 30/05/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Pouvoir : 5

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'accueil de loisirs communal organise un mini-camp à MALAFRETAZ pour les enfants de 7 à 11 ans d'une durée de 4 jours du 29 juillet au 1^{er} août 2024

Elle invite le conseil municipal à se prononcer sur les tarifs du mini-camp proposé par la commission « Petite enfance et vie scolaire » :

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240606-20240028-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2024

TARIF POUR LE SEJOUR DU 29/07 au 01/08/2024 :

Quotient Familial	De 0 à 450 €	De 451 à 660 €	De 661 à 765 €	De 766 à 1250 €	Plus de 1250 €
Tarif	120,00 €	132,00 €	142,00 €	165,00 €	189,00 €

Le mini-camp est prévu pour 24 enfants maximum. Encadrés par le directeur adjoint BAFD et deux autres animateurs, ils seront hébergés sous tipi ou sous tente et assureront la préparation des repas avec l'équipe pédagogique.

Les frais de séjour et d'activités seront réglés au Camping LA PLAINE TONIQUE à MALAFRETAZ et à AQUAFOLIES à BOURGOIN-JALLIEU.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **FIXE** le tarif du mini-camp organisé à MALAFRETAZ et **ADOPTER** les modalités complémentaires de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 6 juin 2024

La Maire

Christine FRANÇOIS

